

DELIBERATION
du conseil des établissements associés du réseau des établissements d'ESR
du site champardennais

Séance du 22 novembre 2022

Délibération n°12-2022 relative à l'appel à manifestation d'intérêt 2023 – projet AMI n°01-2023 « transitions sociétales et mutations de la consommation ».

Vu le décret n°2017-1832 du 29 décembre 2017 portant association d'établissements du site champenois

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

Par délibération en date du 22 novembre 2022, les membres du conseil des établissements associés ont décidé à l'unanimité, de soutenir le projet « transitions sociétales et mutations de la consommation », à hauteur de la subvention demandée à savoir 3 000 €.

Membres présents : 14

Membres votants : 12

- dont 1 membre représenté

Décompte des suffrages

Votants	12	Pour	12	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

DELIBERATION
du conseil des établissements associés du réseau des établissements d'ESR
du site champardennais

Séance du 22 novembre 2022

Délibération n°13-2022 relative à l'appel à manifestation d'intérêt 2023 – projet AMI n°02-2023 « médiation et médiatisation scientifique de la recherche ».

Vu le décret n°2017-1832 du 29 décembre 2017 portant association d'établissements du site champenois

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

Par délibération en date du 22 novembre 2022, les membres du conseil des établissements associés ont décidé à l'unanimité, de soutenir le projet « médiation et médiatisation scientifique de la recherche », à hauteur de la subvention demandée à savoir 15 000 €.

Membres présents : 14

Membres votants : 12

- dont 1 membre représenté

Décompte des suffrages

Votants	12	Pour	12	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

DELIBERATION
du conseil des établissements associés du réseau des établissements d'ESR
du site champardennais

Séance du 22 novembre 2022

Délibération n°14-2022 relative à l'appel à manifestation d'intérêt 2023 – projet AMI n°03-2023 « école thématique interdisciplinarité et fabrication additive : intérêt de l'impression 3D en santé ».

Vu le décret n°2017-1832 du 29 décembre 2017 portant association d'établissements du site champenois

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

Par délibération en date du 22 novembre 2022, les membres du conseil des établissements associés ont décidé à l'unanimité, de soutenir le projet « école thématique interdisciplinarité et fabrication additive : intérêt de l'impression 3D en santé », à hauteur de la subvention demandée à savoir 3 000 €.

Membres présents : 14

Membres votants : 12

- dont 1 membre représenté

Décompte des suffrages

Votants	12	Pour	12	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

DELIBERATION
du conseil des établissements associés du réseau des établissements d'ESR
du site champardennais

Séance du 22 novembre 2022

**Délibération n°15-2022 relative à l'appel à manifestation d'intérêt 2023 –
projet AMI n°04-2023 « AeroSchoolLab ».**

**Vu le décret n°2017-1832 du 29 décembre 2017 portant association
d'établissements du site champenois**

**Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la
recherche**

Par délibération en date du 22 novembre 2022, les membres du conseil des établissements associés ont
décidé à l'unanimité, de soutenir le projet « AeroSchoolLab », à hauteur de la subvention demandée à
savoir 9 250 €.

Membres présents : 14

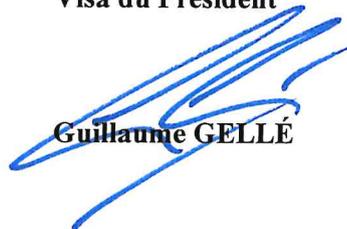
Membres votants : 12

- dont 1 membre représenté

Décompte des suffrages

Votants	12	Pour	12	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

DELIBERATION
du conseil des établissements associés du réseau des établissements d'ESR
du site champardennais

Séance du 22 novembre 2022

Délibération n°16-2022 relative à l'appel à manifestation d'intérêt 2023 – projet AMI n°05-2023 « égalité des sciences ».

Vu le décret n°2017-1832 du 29 décembre 2017 portant association d'établissements du site champenois

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

Par délibération en date du 22 novembre 2022, les membres du conseil des établissements associés ont décidé à l'unanimité, de soutenir le projet « égalité des sciences », à hauteur de la subvention demandée à savoir 12 275 €.

Membres présents : 14

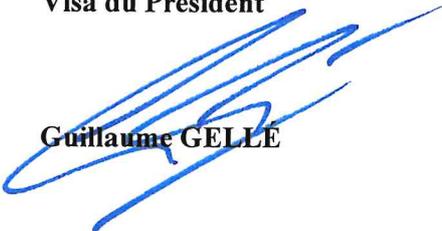
Membres votants : 12

- dont 1 membre représenté

Décompte des suffrages

Votants	12	Pour	12	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Visa du Président



Guillaume GELLE

DELIBERATION
du conseil des établissements associés du réseau des établissements d'ESR
du site champardennais

Séance du 22 novembre 2022

Délibération n°17-2022 relative à l'appel à manifestation d'intérêt 2023 – projet AMI n°06-2023 « colloque “étudier et enseigner la transition écologique : regards interdisciplinaires” ».

Vu le décret n°2017-1832 du 29 décembre 2017 portant association d'établissements du site champenois

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

Par délibération en date du 22 novembre 2022, les membres du conseil des établissements associés ont décidé à l'unanimité, de soutenir le projet « colloque “étudier et enseigner la transition écologique : regards interdisciplinaires” », à hauteur de la subvention demandée à savoir 3 000 €.

Membres présents : 14

Membres votants : 12

- dont 1 membre représenté

Décompte des suffrages

Votants	12	Pour	12	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

DELIBERATION
du conseil des établissements associés du réseau des établissements d'ESR
du site champardennais

Séance du 22 novembre 2022

**Délibération n°18-2022 relative à l'appel à manifestation d'intérêt 2023 –
projet AMI n°07-2023 « multimonde agraire ».**

**Vu le décret n°2017-1832 du 29 décembre 2017 portant association
d'établissements du site champenois**

**Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la
recherche**

Par délibération en date du 22 novembre 2022, les membres du conseil des établissements associés ont
décidé à l'unanimité, de soutenir le projet « multimonde agraire », à hauteur de la subvention demandée
à savoir 7 000 €.

Membres présents : 14

Membres votants : 12

- dont 1 membre représenté

Décompte des suffrages

Votants	12	Pour	12	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

DELIBERATION
du conseil des établissements associés du réseau des établissements d'ESR
du site champardennais

Séance du 22 novembre 2022

Délibération n°19-2022 relative à l'appel à manifestation d'intérêt 2023 – projet AMI n°08-2023 « the cities of the future - building with nature ».

Vu le décret n°2017-1832 du 29 décembre 2017 portant association d'établissements du site champenois

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

Par délibération en date du 22 novembre 2022, les membres du conseil des établissements associés ont décidé à l'unanimité, de soutenir le projet « the cities of the future - building with nature », à hauteur de la subvention demandée à savoir 3 000 €.

Membres présents : 14

Membres votants : 12

- dont 1 membre représenté

Décompte des suffrages

Votants	12	Pour	12	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

DELIBERATION
du conseil des établissements associés du réseau des établissements d'ESR
du site champardennais

Séance du 22 novembre 2022

Délibération n°20-2022 relative à l'appel à manifestation d'intérêt 2023 – projet AMI n°09-2023 « exploration des besoins de l'industrie du futur en matière de design de services (Service Design 4.0) ».

Vu le décret n°2017-1832 du 29 décembre 2017 portant association d'établissements du site champenois

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

Par délibération en date du 22 novembre 2022, les membres du conseil des établissements associés ont décidé à l'unanimité, de soutenir le projet « exploration des besoins de l'industrie du futur en matière de design de services (Service Design 4.0)», à hauteur de la subvention demandée à savoir 7 000 €.

Membres présents : 14

Membres votants : 12

- dont 1 membre représenté

Décompte des suffrages

Votants	12	Pour	12	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

DELIBERATION
du conseil des établissements associés du réseau des établissements d'ESR
du site champardennais

Séance du 22 novembre 2022

Délibération n°21-2022 relative à l'appel à manifestation d'intérêt 2023 – projet AMI n°10-2023 « ACAPS 2023, les environnements de l'activité physique et sportive ».

Vu le décret n°2017-1832 du 29 décembre 2017 portant association d'établissements du site champenois

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

Par délibération en date du 22 novembre 2022, les membres du conseil des établissements associés ont décidé à l'unanimité, de ne pas soutenir le projet « ACAPS 2023, les environnements de l'activité physique et sportive », car il s'agit d'un colloque national qui existe déjà et ne relève pas d'une collaboration nouvelle entre des établissements du réseau ESR champardennais.

Membres présents : 14

Membres votants : 12

- dont 1 membre représenté

Décompte des suffrages

Votants	12	Pour	12	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

DELIBERATION
du conseil des établissements associés du réseau des établissements d'ESR
du site champardennais

Séance du 22 novembre 2022

Délibération n°22-2022 relative à l'appel à manifestation d'intérêt 2023 – projet AMI n°11-2023 « Membrane périprothétique à l'interface os-prothèse : étude ex situ de la colonisation bactérienne (MembranOS) ».

Vu le décret n°2017-1832 du 29 décembre 2017 portant association d'établissements du site champenois

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

Par délibération en date du 22 novembre 2022, les membres du conseil des établissements associés ont décidé à l'unanimité, de soutenir le projet « Membrane périprothétique à l'interface os-prothèse : étude ex situ de la colonisation bactérienne (MembranOS) », à hauteur de la subvention demandée à savoir 15 000 €.

Membres présents : 14

Membres votants : 12

- dont 1 membre représenté

Décompte des suffrages

Votants	12	Pour	12	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Visa du Président



Guillaume GELLÉ